République Française

Département de la MEUSE

Canton d'ETAIN

Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 15 octobre, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Membres en exercice		Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote	
11		7	4	0	
PRESENTS		Alain MACEL, Michel CHALONS, Claudine DIDRY, Bernard GEORGE, Jean-Christophe PATON, Séverine SANCHEZ, Jean MUTELET			
ABSENTS POUVOIRS SECRETAIRE	1	EPIARD, Nathalie MARECO, Chris	stine LAMPSON, Emmanuel DUC	ROS	

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE,

- AUTORISE la signature de 4 avenants aux marchés de construction du logement communal :
 - 474.70 €HT pour le lot 1 Gros œuvre (MG2L) soit un marché qui passe de 37 805.00 €HT à 37 330.30 €HT (-1.26%)
 - + 886.00 €HT pour le lot 2 Menuiserie extérieure (Beaudier) soit un marché qui passe de 9 644.00 €HT à 10 530.00 €HT (+9.19%)
 - + 450.00 €HT pour le lot 3 Menuiserie intérieure (Steiner) soit un marché qui passe de 5 610.00 €HT à 6 060.00 €HT (+8.02%)
 - + 503.00 €HT pour le lot 10 Electricité (Lambottin) soit un marché qui passe de 5 903.00 €HT à 6 406.00 €HT (+8.52%)
- ACCEPTE le versement de conseil au receveur municipal, Mme Florence HAUSS, soit 33.88 € pour la période de septembre à décembre 2011 et 103.29 € pour la période janvier à décembre 2012.
- ACCEPTE l'encaissement d'un chèque d'EDF de 65.23 € correspondant à un remboursement sur les factures de juillet et août 2012.
- DECIDE la délivrance des produits des parcelles 7 et 9 afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon les articles L145-1 à L145-4 du Code Forestier. L'attribution se fera sous la responsabilité de 3 garants (Emmanuel DUCROS, Bernard GEORGE, Ludovic SANCHEZ) et le délai d'enlèvement est fixé au 15.10.2014, délai au-delà duquel les affouagistes n'ayant pas retiré leur bois seront déchus de leurs droits.
- SOLLICITE un permis d'exploitation auprès de l'ONF concernant l'abattage et le façonnage des grumes des parcelles 5, 6 et 8.
- DECIDE de procéder à une vente d'herbe sur pied concernant la parcelle ZM51 au profit de M. BEAUGNON Sébastien (GAEC des 2 bouleaux, à Mogeville) pour un montant de 100 € l'hectare, pour l'année 2012.
- DECIDE d'adhérer au service des emplois intercommunaux du Centre de Gestion de la Meuse et AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante et tout document relatif à l'application de cette décision.
- DECIDE d'attribuer une somme maximale unitaire de 35 € pour le colis de Noël aux personnes âgées et une enveloppe maximale de 600 € pour les cadeaux et bons d'achat des enfants de 0 à 11 ans.
- DECIDE de solliciter le financement du Conseil Général (Mission Urbanisme et Habitat) à hauteur de 30% des frais d'études engagés pour l'élaboration de la carte communale.

•	DECIDE, après lancement d'une large consultation pour laquelle 3 offres ont été reçues, de retenir la proposition
	du Cabinet MANGIN de Verdun à hauteur de 4 900 €HT (sans retenir le volet environnemental) pour les études
	d'élaboration de la carte communale et AUTORISE la signature du marché et toute pièce nécessaire à son
	exécution.

Le Maire

Alain MACEL